

## Fiche de Poste

### Chef de service du transport et des interconnexions

#### Mission(s)

Assurer le suivi de l'exploitation du système électrique (transport et interconnexions).

#### Responsabilités

- Le suivi des activités de l'exploitation du système électrique national (consommation de combustibles, indisponibilités des installations électriques, transport et interconnexions...)

#### Activités principales

##### 1) Technique

- Assurer le suivi des activités de l'exploitation du système électrique national (consommation de combustibles, indisponibilités des installations électriques, transport et interconnexions ...);
- Suivre les activités des établissements sous tutelle;
- Contribuer à la préparation du Conseil d'Administration de l'ONEE;

##### 2) Management

- Organiser et prendre part aux réunions en relation avec la mission du service ;
- Définir les objectifs et préparer les plans d'actions du Service ;
- Assurer l'encadrement du personnel du Service ;
- Encadrer, animer et coordonner les activités du service ;
- Valider les actions entreprises par le personnel du Service ;
- Proposer les actions à entreprendre en matière de formation du personnel du service.

##### 3) Administratif

- Participer à la préparation des réponses aux questions parlementaires et aux différentes réclamations et requêtes concernant les activités d'exploitation du système électrique national;
- Préparer les CPS et les RC ;
- Contribuer à la préparation des documents relatifs à la loi de finance.

#### Champ des relations de travail

Interne	Externe
<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les entités du MEMEE/DEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE);</li> <li>Ministère de l'Intérieur;</li> <li>Autorités locales et régionales.</li> </ul>

#### Portefeuille de compétences

##### Types de savoirs à maîtriser

Savoirs	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Législation et réglementation en vigueur liées aux activités de l'électricité</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques de production et d'exploitation de l'électricité</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes de fonctionnement et d'exploitation du système électrique (puissance, énergie, pertes, courbe de charge, placement/ indisponibilité des moyens de production ...)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau électrique</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du secteur de l'énergie et des mines</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de l'environnement du DEM</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation, mission et culture de l'Administration</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion d'équipe</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de projet</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques de communication</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques d'analyse et de synthèse</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils informatiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion administrative</li> </ul>

<b>Savoir-faire</b>	• Elaborer et appliquer la réglementation en vigueur liée aux activités de l'électricité
	• Identifier et analyser des indicateurs électriques
	• Appliquer les techniques d'exploitation du système électrique
	• Mettre en œuvre les techniques de communication
	• Mettre en œuvre les techniques de négociation
	• Conduire une réunion
	• Appliquer les techniques de gestion de projet
	• Elaborer des rapports, des bilans et des notes de synthèse
	• Utiliser l'outil informatique
<b>Savoir-être</b>	• Sens des responsabilités
	• Leadership
	• Sens de l'organisation ;
	• Esprit d'analyse et de synthèse ;
	• Rigueur ;
	• Sens de l'écoute ;
	• Confidentialité
	• Sens de relationnel
	• Dynamisme
<b>ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS SPECIFIQUES DE TRAVAIL</b>	
L'emploi implique :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement continu de compétences techniques et réglementaires dans le domaine de l'électricité;</li> <li>• Le respect des délais réglementaires.</li> </ul>	